



Le Conseil Municipal de Nouâtre, réuni le 12 septembre 2016

S'est prononcé pour le devis SOGEA en ce qui concerne le remplacement de 2 bornes incendie.

A décidé de donner la dénomination de CR 58 au nouveau chemin aménagé par COSEA.

A étudié le projet de réhabilitation des bâtiments situés 2 rue Louis Bailly en vue d'en faire une maison d'habitation.

A donné au propriétaire de la parcelle C 352 les assurances qu'il demandait pour procéder à l'échange de terrain prévu avec la commune de Nouâtre. Cet échange permettra la création d'un chemin piétonnier entre la rue du Vieux Lavoir et la rue des Templiers.

A fait les remarques suivantes au sujet du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'adduction d'eau potable établi par le SMAEP :

- 1- Le volume des pertes a certes diminué mais continue à représenter près de 15 % du volume prélevé.
- 2- Concernant la tarification, il est constaté que les habitants des Maisons Rouges, desservis par un exploitant différent, ont des conditions plus intéressantes que celles des autres habitants de Nouâtre. Le CM demande que ces conditions soient étendues à tous les habitants de Nouâtre.
- 3- Au sujet des travaux, le CM s'étonne d'une part de la différence, pour les travaux de Nouâtre, entre les dépenses engagées (124 400 €) et les dépenses réalisées (74 750 €) et s'inquiète d'autre part du fait que les travaux prévus rue Guillaume ont été reportés sine die.

Par ailleurs, le CM a été informé des points suivants :

Une enquête publique aura lieu du 26 sept. Au 22 oct. a propos du projet d'élargissement de l'autoroute A 10. Les habitants de Nouâtre sont invités à venir faire leurs observations à la mairie ou sur la plate-forme participative www.a10-poitiersveigne.fr

Quatre scrutins devront être organisés en 2017 : le 23 avril (Prés. 1), le 7 mai (Prés. 2), le 11 juin (Lég. 1) et le 18 juin (Lég. 2).

La journée citoyenne pour le nettoyage de la commune aura lieu le samedi 15 octobre.